

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal Loos -  
Haubourdin  
Séance du 6 juin 2023 à 8 h 30**

Délibération n°2023-06-06-02

---

Conseillers en exercice : 8  
Présents : 6  
Excusés : 2  
Absents :

**AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES BESOINS  
NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renforcement de l'équipe des agents d'entretien au sein du Centre Aquatique Neptunia pour la période du 7 juin 2023 au 31 décembre 2023 ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 7 juin 2023 au 31 décembre 2023 en application de l'article 3 -1 ° de la loi n° 84-53 précitée.

A ce titre, sera créé :

- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique, catégorie C, 1er échelon, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité

Page 1/1

Date d'envoi et de réception en préfecture : 23/06/2023  
Date de mise en ligne sur le site internet : 23/06/2023

Le Président  
Pierre BEHARELLE